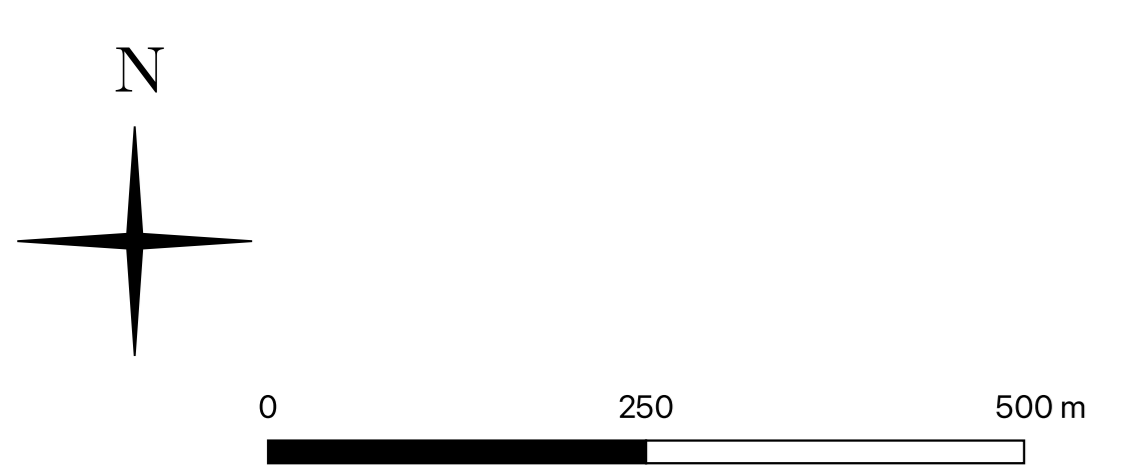


N° des Emplacements	Designation de l'opération	Demande d'inscription	Parcelles touchées par la réserve	Surface
1	Extension du cimetière	Commune	Section AB n° 128	764 m <sup>2</sup>
2	Extension des installations sportives	Commune	Section ZI n°10	3 366 m <sup>2</sup>
3	Elargissement de la voie	Commune	Section AB n°117	163 m <sup>2</sup>
4	Aménagement d'un parking paysager pour les équipements publics	Commune	Section ZI n°10	2 179 m <sup>2</sup>
<b>Total :</b>				<b>6 292 m<sup>2</sup></b>

- LEGENDE**
- ZONES**
- UA - Secteurs urbanisés
  - UB - Secteur urbanisés
  - UE - Secteurs d'activités
  - US - Secteur d'équipements publics
  - 1AU - Secteurs à urbaniser
  - 2AU - Secteurs à urbaniser
  - A - Secteurs agricoles
  - Ap - Secteurs agricoles protégés
  - N - Secteurs naturels
  - Nf - Secteurs naturels boisés
  - Nh - Secteurs naturels où les habitations nouvelles sont possibles sous conditions

- PRESCRIPTIONS**
- Emplacements réservés
  - Espace boisé classé
  - Secteurs de risque d'effondrement lié à la présence de cavités souterraines
  - Mares à préserver (Art. L123-1-5 7° du Code de l'urbanisme - Nouv. art. L151-23)
  - Vergers à préserver (Art. L123-1-5 7° du Code de l'urbanisme - Nouv. art. L151-23)
  - Patrimoine bâti à préserver (Art. L123-1-5 7° du Code de l'urbanisme - Nouv. art. L151-19)
  - Bâtiment pouvant changer de destination (Art. L123-3-1 du Code de l'urbanisme - Nouv. art. L151-11 2°)
  - Boisements linéaires à préserver (Art. L123-1-5 7° du Code de l'urbanisme - Nouv. art. L151-23)
  - Axe de ruissellement



**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**REGLEMENT GRAPHIQUE**  
 TERRITOIRE EST - ECHELLE : 1/5 000e

Approuvé le 28/06/2016

**Projet APRES modification n°2**  
 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal  
 En date du : Le Maire :